

# CHAUFFEURS - MODULE OBLIGATOIRE : LÉGISLATION ET UTILISATION DU TACHYGRAPHE

## Pôle d'activité

TRAVAUX, ENTRETIEN ET PROPRIÉTÉ PUBLICS

## Formule

Présentiel

## Prix/participant

152,00 €

## Nombre max. de participants/session

12

## Durée de la formation

1 jour (8h30-16h30)

## Personne de contact

Wassim BOUAISSI Facility Manager

wbouaissi@erap-gsob.brussels

## Détail de la formation

La réglementation prévoit que tout chauffeur de camion professionnel et chauffeur d'autocar/autobus doit pouvoir présenter, en plus de son permis de conduire ordinaire, une attestation de capacité professionnelle, matérialisée sur le permis de conduire par un Code 95. Cette attestation de capacité professionnelle doit être renouvelée tous les 5 ans. Ce renouvellement peut être obtenu en suivant 35 heures de cours de perfectionnement dans un centre de formation agréé par le SPF Mobilité & Transport.

Chaque module suivi permettra l'obtention d'un certificat de participation à une formation continue obligatoire CAP - Code 95, reconnue par le SPF Mobilité & Transport, telle que définie par l'arrêté royal du 4 mai 2007, octroyant 7 points.

Deux modules sont obligatoires et les autres modules sont optionnels :

- Modules obligatoires :
  - Module 1 : Conduite rationnelle axée sur les règles de sécurité (cours distincts pour les permis C et D)
  - Module 2 : Législation et utilisation du tachygraphe
- Modules optionnels :
  - Module 3 : Sécurisation dans le chargement – Arrimage (permis C uniquement)

- Module 4 : Mesures préventives en matière d'accidents de la route – Accidentologie
- Module 5 : Législation routière (mise à niveau)
- Module 6 : Ergonomie (cours distincts pour les permis C et D)
- Module 7 : Gestion du stress
- Module 8 : Assertivité et gestion de l'agressivité
- Module 9 : Premiers secours
- Module 10 : Sécurité dans le transport scolaire (permis D uniquement)
- Module 11 : La conduite préventive sur simulateur 3D

La présente fiche concerne le **module 2 "Législation et utilisation du tachygraphe"**.

## Public cible

Cette formation s'adresse exclusivement aux chauffeurs professionnels titulaires d'un permis C(E) et/ou D(E) et travaillant au sein des administrations locales et régionales bruxelloises.

## Méthodes pédagogiques

Le cours alterne la théorie et les exercices pratiques.

Les exercices proposés sont la lecture et l'analyse des tickets tachygraphes, l'enregistrement manuel des activités ainsi que différents types d'exercices d'utilisation des tachygraphes analogiques et digitaux. Plusieurs types de simulateurs de tachygraphe seront utilisés au cours de cette formation.

Un syllabus est distribué aux participants.

## Contenu

- Tachygraphes analogique et digital : présentation, utilisation et analyse des tickets
- Le règlement CE 561/2006
- Rappel du cadre légal concernant le temps de conduite et le temps de repos
- Utilisation de la carte conducteur
- Conséquences du non-respect de la réglementation
- Enregistrement manuel des activités

## Disponibilité au catalogue

Disponibilité (sous réserve d'inscriptions suffisantes) et conditions garanties jusqu'au 31 juillet 2024.